

---

## Paraguay: la société civile à la défense des forêts de Concepción

Le Paraguay a une superficie de 406.752 km<sup>2</sup>. Le fleuve Paraguay partage le pays en deux bi-régions bien différenciées: la région Orientale, et la région Occidentale ou Chaco. Les deux présentent une grande diversité de cultures et d'écosystèmes.

En raison de sa plus forte densité de population, et de l'expansion permanente de sa frontière agricole, la région Orientale supporte une pression très haute sur ses écosystèmes. Dans cette région, 0.6% seulement de la superficie est compris dans quelque catégorie de protection.

La région Orientale a perdu la majeure part de sa couverture boisée au cours des 40 dernières années. En 1945 elle comptait presque 9 millions d'hectares de forêts, ce qui correspondait à 55% de la superficie totale de la région. Mais en 1991, cette couverture s'était réduite à 15%.

Le taux moyen de déforestation, dans la période comprise entre 1985 et 1991, fut d'environ 290.000 ha/an. Avec des sommets de 500.000 ha/an, ce taux a été un des plus élevés du monde. Dans certaines zones de la région Orientale, et c'est le cas du Département de Concepción, les indices de déboisement les plus hauts ont été enregistrés au cours des 10 dernières années.

La déforestation dans le Département de Concepción, comme dans le reste du pays, est favorisée par des exploitants de bois brésiliens, qui possèdent des scieries dans la région frontalière. Ainsi, le bois est très sommairement travaillé au Paraguay, et envoyé ensuite au Brésil où il est "nationalisé" et vendu sur les marchés internationaux comme du bois provenant de forêts brésiliennes.

Le nombre de scieries dans le Département s'est fortement accru (elles sont passées de 8 à 50, et pour la plupart ne sont pas conformes aux normes légales). A ceci s'ajoute la corruption dominante dans des institutions telles que le Service Forestier National (chargé du contrôle et de la réglementation du secteur forestier), qui permet la déprédation de vastes étendues de la forêt autochtone et autorise des projets d'utilisation de la terre, au mépris des mécanismes essentiels de participation et d'information des citoyens mentionnés dans la Loi 294/93 sur l'impact environnemental.

La société civile de Concepción, alarmée par cette situation, s'est organisée pour lutter contre elle, et a constitué la Commission Multisectorielle pour la Défense des Ressources Naturelles de Concepción. Cette Commission rassemblait l'association de menuisiers et ébénistes, des étudiants, des enseignants, des commerçants, et des petits propriétaires de forêts. Ensemble, et avec l'appui des autorités locales, ils ont été à l'origine de la promulgation d'une Ordonnance Départementale interdisant la coupe de plusieurs espèces des forêts de la région, telles que *Amburana cearensis* ("trébol"), *Myrcarpus frondosus* ("inciense") et *Tabebuia heptaphylla* ("lapacho"). Ces trois espèces sont les plus menacées, du fait de leur plus grande valeur économique.

Cette réglementation allait subir l'attaque des propriétaires terriens (des éleveurs pour la plupart), des propriétaires de scieries, et même du gouvernement central, lequel évoquait des incompatibilités entre l'Ordonnance Départementale et le Code Forestier national. En conséquence, la mesure fut

---

déclarée illégale par le gouvernement central, contredisant ainsi le processus de décentralisation et refusant aux gouvernements locaux la possibilité de légiférer dans leur territoire. Du même coup, la société civile s'est vue empêchée de défendre les intérêts généraux, ce qui bénéficie les intérêts des entreprises transnationales.

Le résultat en est que la déforestation se poursuit à un rythme alarmant dans toute la région, sous le regard complice des autorités du Service Forestier National (chargé du contrôle et de la régulation du Secteur Forestier). La société civile de Concepción continue à prendre des mesures incluant la formation, l'information et la résistance, pour arrêter un processus qui porte préjudice à de nombreuses personnes, et ne bénéficie qu'une minorité.

Par : María José López, Bosques Sobrevivencia/ FoE Paraguay, courrier électronique:  
bosques@sobrevivencia.org.py